



FSC® BOIS CONTRÔLÉ / FSC® CONTROLLED WOOD
ANALYSE DE RISQUE POUR LE CANADA
CANADA RISK ASSESSMENT
SOMMAIRE PUBLIC | PUBLIC SUMMARY
(FSC-STD-40-005 V3-1)

26 SEPTEMBRE 2017

**EN SUPPORT AU SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNABLE / PREPARED IN
SUPPORT OF THE DUE DILIGENCE SYSTEM**



GFG-Camint Inc. | 1173, boul. Charest Ouest, bureau 300-7, Québec, Qc G1N 2C9 | T 418.688.4507

A. COMPANY INFORMATION

Company name	Produits Forestiers Temrex, s.e.c.
Certificate number:	SAI-COC-001864
Controlled wood Certificate number:	SAI-CW-001864
First Issue Date:	2007-02-28
Expiry Date:	2022-02-28
Country:	CANADA
Company address:	521 route 132 ouest, Nouvelle, G0C 2G0
Contact detail:	Contact person: Sophie Desbiens
	Telephone: 418 794-2291 poste 230
	e-mail Address sophie.desbiens@temrex.com
Assessment done by:	Jean-François Légaré, ing.f.
Relation to the company:	Consultant
Date:	26 septembre 2017

B. ORIGINE DES APPROVISIONNEMENT

Depuis la saison 2009-2010, les Produits forestiers Temrex ont un approvisionnement en bois strictement régional, soit de la Gaspésie et du Bas St-Laurent. Pour la saison 2016-2017, tout le bois provient principalement des terres publiques et privées de la Gaspésie et du Bas St-Laurent. Les UAs du Bas St-Laurent sont tous certifiés FSC. En Gaspésie, les UAs 112-62 et 112-63 ainsi qu'une partie de l'UA 111-61 (l'ancienne UA 111-53) sont certifié FSC. En forêt privée, le bois provenant du territoire Lacroix (60 000 ha), qui est un grand propriétaire privé est certifié FSC et le bois des petits propriétaires privés sont certifié FSC par l'entremise du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie (49 428 ha). Au final, le bois sujet à l'analyse de risque provient de la partie de l'UA 111-61 qui n'est pas certifié et des petits propriétaires privées qui n'ont pas adhéré à la certification du Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie.

C. WWF ECOREGION

Country:	CANADA		
District	Province de Québec : région administrative de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent		
WWF Ecoregions	WWF ecoregion code	WWF ecoregion name	
	NA0605	Eastern Canadian forests	
	NA0410	New England-Acadian forests	
Risk Assessment Level (indicate the risk for the different levels)	Country	District	FMU
	Low	Low	-

Figure 1. Écoregions du Canada

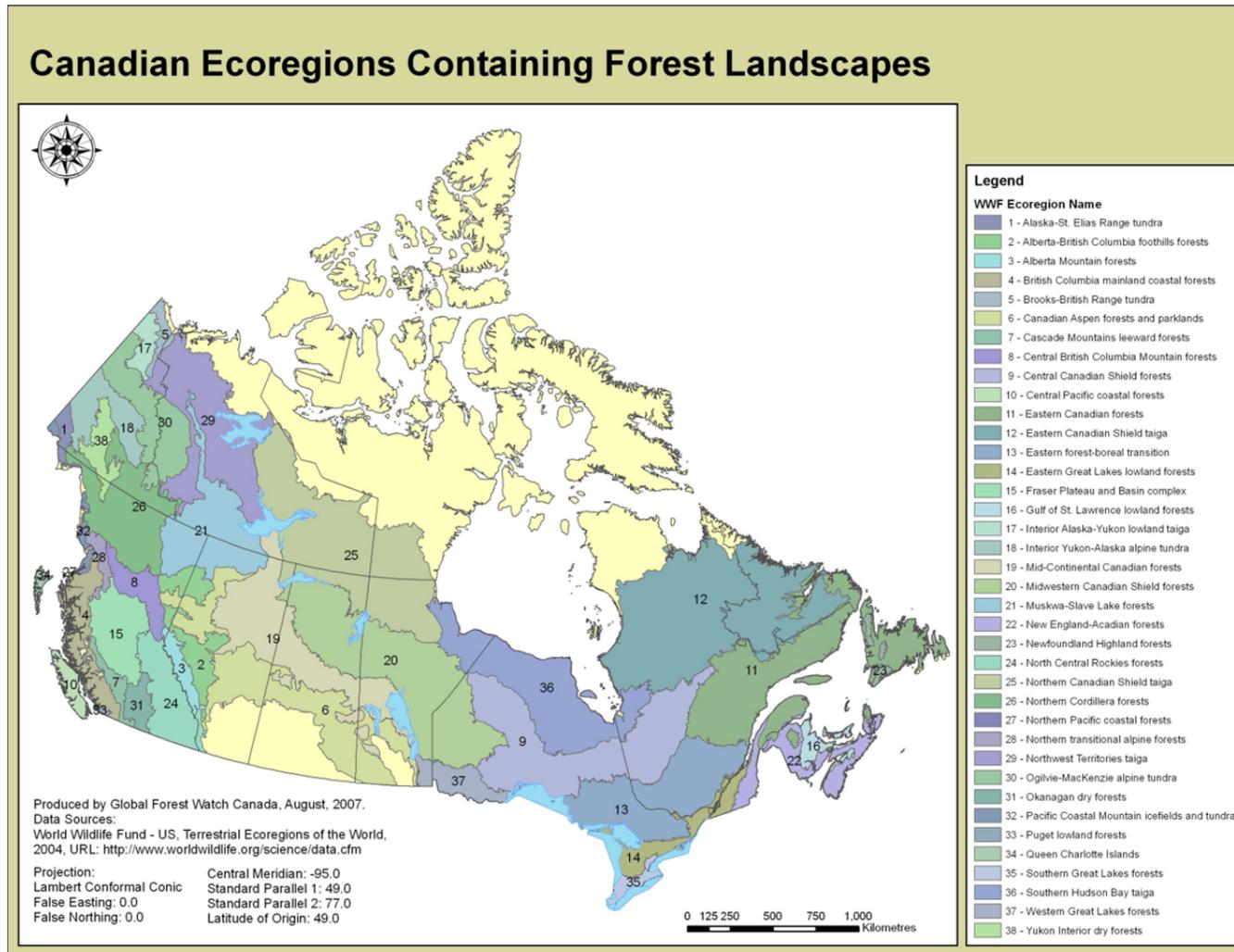
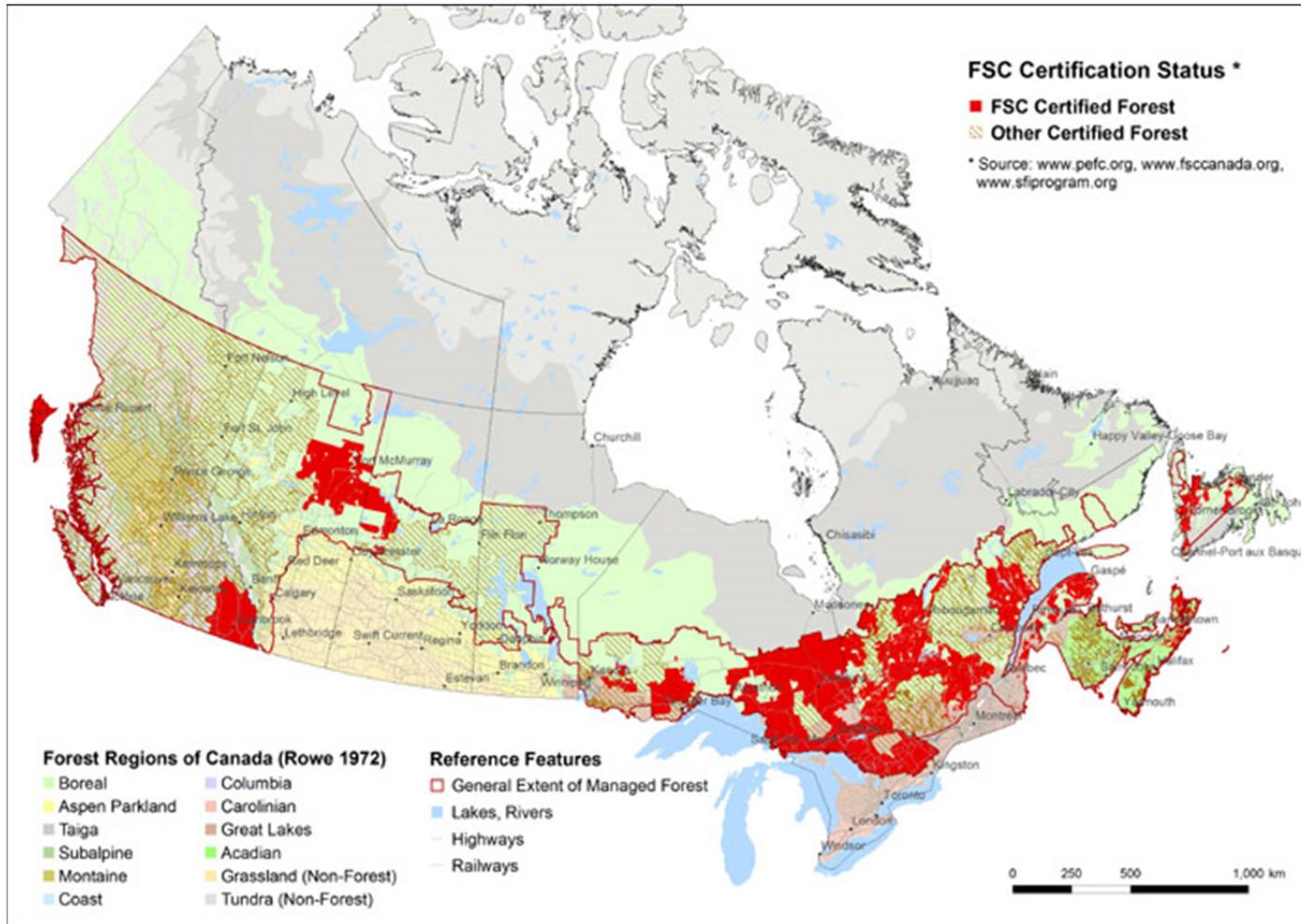


Figure 2. Certification FSC au Canada



Source: Forest Products Association of Canada (FPAC), 2016

D. ANALYSE DE RISQUE DE LA COMPAGNIE

Considérant que l'analyse de risque nationale complète pour le Canada ne sera publiée qu'en décembre 2017, Produits forestiers Temrex a mené sa propre analyse de risque conformément à l'Annexe A de la norme FSC-STD-40-005 V3- 1. Temrex a également utilisé la version de travail (draft) de l'analyse nationale de risque pour le Canada élaboré par FSC Canada. À noter que lors de la rédaction de cette analyse, les sections 1, 2 et 5 avaient été approuvées par le FSC et ont été utilisés.

En conclusion, toutes les zones d'approvisionnement et le système de diligence raisonnable de Produits forestiers Temrex présentent un **risque faible** que les matériaux reçus proviennent de sources inacceptables.

L'analyse des risques de Temrex est disponible sur demande et rendue publique sur le site Web du FSC (<http://info.fsc.org/>) par l'intermédiaire du registraire lors de la vérification externe.

Sophie Desbiens
Coordonnatrice, gestion environnementale
Produits forestiers Temrex, s.e.c
521, route 132 Ouest
Nouvelle (Québec) G0C 2G0
Téléphone: 418- 794-2211 poste 230
Courriel: sophie.desbiens@temrex.ca

1. BOIS RÉCOLTÉ ILLÉGALEMENT

1.1 Évidences de mises en application de lois reliées à la récolte dans le district.

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources d'information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

1.2 Il y a des évidences dans le district qui démontrent la légalité de la récolte et des achats de bois, lesquelles incluent des systèmes solides et efficaces pour octroyer les licences et permis de coupe

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation:

Faible risque / Low risk

1.3 Il y a peu ou pas d'évidences ou de signalements de récolte illégale dans le district d'origine.

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation:

Faible risque / Low risk

1.4 Il y a peu de perception de corruption concernant l'octroi ou l'émission de permis de récolte ou concernant tout autre sujet de mise en application de la loi relié à la récolte et au commerce du bois.

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Le dernier rapport publié par le Transparency International sur leur site Web affiche que le Canada a obtenu un excellent indice de perception de la corruption avec un résultat de 82, occupant le 9ème rang / 176.
(http://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016.)

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)
- http://www.transparency.org/news/feature/corruption_perceptions_index_2016

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

2 BOIS RÉCOLTÉ EN VIOLATION DES DROITS TRADITIONNELS ET DES DROITS DE L'HOMME

2.1 Il n'y a pas d'interdiction du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les exportations de bois du pays concerné.

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 2.1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

2.2 Le comté/district n'est pas désigné comme une source de bois conflictuelle (ex. USAID Type 1 conflict timber).

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 2.1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

2.3 Il n'y a pas d'évidence de travail par des enfants ni du non respect des droits et principes fondamentaux de l'OIT (Organisation internationale du travail) au travail.

Voir l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada).

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada. Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 2.1 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

2.4 Des processus reconnus et équitables sont en place pour résoudre les conflits d'envergure substantielle concernant les droits traditionnels incluant les droits d'usage, d'intérêts culturels ou concernant l'identité culturelle traditionnelle.

Au Canada, l'application des lois et des règlements est soutenue par un système juridique qui sert de garantie que les droits traditionnels seront protégés. En outre, des processus équitables sont en place pour résoudre des conflits de grandeur substantielle relatifs aux droits traditionnels, y compris les droits d'utilisation, les intérêts culturels ou l'identité culturelle traditionnelle.

Sur les terres de la Couronne, les droits d'utilisation connus et les sites culturels d'intérêt sont identifiés sur les cartes et sont soumis à diverses mesures de protection.

Accords et accords d'autonomie gouvernementale), généralement trois étapes du processus de négociation (<http://www.ainc-inac.gc.ca/>)

Pour les ententes sur les revendications territoriales globales, il existe actuellement 9 accords-cadres, 9 ententes en principe et 30 accords définitifs. Pour les accords d'autonomie gouvernementale, il existe actuellement 9 accords-cadres, 16 accords-et-principes et 24 accords définitifs.

Si cela n'exclut pas la possibilité de controverses entourant les droits traditionnels au Canada, cela démontre qu'il existe des "processus reconnus et équitables en place pour résoudre des conflits de grandeur substantielle relatifs aux droits traditionnels, y compris les droits d'utilisation, les intérêts culturels ou l'identité culturelle traditionnelle dans le district concerné".

Pour la Gaspésie et le Bas Saint-Laurent, il n'y a actuellement pas de conflits de grande envergure concernant les droits traditionnels. Un processus d'harmonisation de l'aménagement de la forêt est en place avec les communautés autochtones concernées.

Sources of information

- International Labor Organization.. "Convention No. 169." Indigenous and Tribal Peoples. <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--en/index.htm>
- Affaires autochtones et développement du Nord-Canada: <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100010002/1100100010021>
- <http://www.ainc-inac.gc.ca/al/indexeng.Asp>
- Secrétariat aux affaires autochtones (QC): <http://www.saa.gouv.qc.ca/index.asp>

Risk Assessment designation:

Faible risque / Low risk

2.5 Il y a des évidences de la non violation de la Convention 169 de l'OIT concernant les peuples autochtones.

Il n'y a pas de preuve de violation de la Convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux qui se déroule dans les régions forestières concernées du Canada.

Le Canada n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT mais respecte globalement ses mesures, notamment: le droit des peuples indigènes et tribaux de jouir des droits fondamentaux et des libertés fondamentales sans discrimination; le droit de consulter le gouvernement sur les problèmes qui les concernent; et le droit de décider de leurs propres priorités en matière de développement social, culturel et économique.

Au Canada, au fil du temps et grâce à divers instruments, y compris des traités, des décisions judiciaires, des lois et des résolutions, un cadre pour la protection des droits tribaux et indigènes a émergé.

Ces dernières années, plusieurs décisions de la Cour suprême reconnaissent les droits ancestraux et obligent les gouvernements provinciaux et fédéraux à faire de meilleurs efforts pour répondre aux demandes des Premières nations.

L'article 15 de la Convention 169 se lit comme suit:

1. Les droits des personnes concernées par les ressources naturelles relatives à leurs terres seront spécialement protégés. Ces droits comprennent le droit de ces personnes à participer à l'utilisation, la gestion et la conservation de ces ressources.

2. Dans les cas où l'État conserve la propriété de ressources minérales ou sous-surfaces ou de droits sur d'autres ressources relatives aux terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures par lesquelles ils consulteront ces peuples afin de déterminer si et à quoi si leurs intérêts seraient préjudiciables, avant d'entreprendre ou de permettre tout programme d'exploration ou d'exploitation de ces ressources relatives à leurs terres. Les peuples concernés participeront dans la mesure du possible aux avantages de ces activités et recevront une indemnisation équitable pour tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de ces activités.

La Convention ne précise pas les conditions d'une répartition équitable des avantages, par exemple, des ressources pétrolières, minérales ou forestières. (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2005, «Actes du Forum forestier des Peuples autochtones», page 18).

Il existe de nouvelles structures régionales au Québec, appelées Commission régionale de gestion des ressources naturelles, où les Premières nations sont invitées à participer. En outre, il existe plusieurs initiatives de certification FSC dans toute la province, où les gestionnaires forestiers doivent tenir compte des préoccupations des Premières nations.

Il existe donc des mécanismes de consultation, de participation ou de distribution économique et des opportunités qui répondent à l'intention de la Convention 169. www.ainc-inac.gc.ca/index-fra.asp.

Les relations avec les premières nations autochtones sont l'objet de 2 ministères au Canada et au Québec. Les communications et consultations sont actives entre le gouvernement et les premières nations Mi'gmaq de Gaspésie. Le gouvernement dédommage financière les communauté pour leur participation à l'aménagement forestier.

Sources of information

- International Labor Organization. "Convention No. 169." Indigenous and Tribal Peoples. <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--en/index.htm>
- Canada Labour Code: <http://lawslois.justice.gc.ca/eng/acts/L-2/>
- Aboriginal Affairs & Northern Development Canada: <http://www.ainc-inac.gc.ca/al/indexeng.asp>
- CHARTER OF HUMAN RIGHTS AND FREEDOMS, Quebec http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12_A.htm
- <http://www.ilo.org/indigenous/Conventions/no169/lang--fr/index.htm>

Risk Assessment designation:

Faible risque / Low risk

3 BOIS RÉCOLTÉ DANS DES FORÊTS OÙ LES HAUTES VALEURS DE CONSERVATION SONT MENCÉES PAR LES ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT

3.1 Les activités d'aménagement forestier à l'échelon approprié (éco-région, sous éco-région, échelon local) ne menacent pas les HVC importantes au niveau de l'éco-région.

Les écorégions ont été identifiées en fonction des définitions et de la cartographie sur les écorégions du WWF (<https://www.worldwildlife.org/science/wildfinder/>).

Les HVC ont été identifiées à l'aide des sources d'informations recommandées par la norme sur le bois contrôlé FSC (FSC-STD-40-005 V3-1) pour les analyses de risque. Ces HVC sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Pour cet indicateur, il est possible de démontrer un risque faible de la façon suivante :

- Les matériaux ne proviennent pas de l'une des zones de HVC cartographiées, ou
- Il n'existe pas, dans la zone d'approvisionnement, de HVC revêtant une importance au niveau de l'éco-région, d'après des informations indépendantes vérifiables au niveau de la zone d'approvisionnement.

Tableau 1. Sommaire des HVC par écorégion du WWF

WWF Ecoregions		WWF Global 200	WWF Conservation status	Conservation International's Biodiversity Hotspot	IUCN Centre of Plant Diversity	High-Biodiversity Wilderness area.	Global Forest Watch Forêt intacte	Habitat du Caribou forestier
Code	Nom							
NA00605	Eastern Canadian forests	-	Critical/Endangered	-	Serpentine	-	Oui	Oui
NA0410	New England-Acadian forests	-	Critical/Endangered	-	Serpentine	-	-	-

La première analyse a permis de conclure que HVC sont présentes dans les deux écorégions.

En deuxième lieu, Temrex a évalué les liens entre les activités d'aménagement forestier et ces HVC au niveau de la zone d'approvisionnement. Pour chaque catégorie de HVC dans l'écorégion, la HCV a été analysée quant à savoir si la menace venait de la gestion forestière, ou non. Lorsque la menace n'était pas due à la gestion forestière, le risque général a été réduit à faible, sinon le risque a été classé comme non spécifié et l'écorégion / HCV a encore été évalué pour le niveau de protection à la section 3.2 ci-dessous.

Eastern Canadian forests (NA0605)**Description des HVC identifiées comme menacées dans l'écorégion**

Le «statut de conservation» identifié par le WWF (WWF Terrestrial Ecoregion Profile) pour cette écorégion est critique / menacée (Critical/Endangered). Le profil de l'écorégion NA0605 indique qu'environ 40 pour cent de cette écorégion représente un habitat intact. La majorité des habitats intacts se situe le long de la partie nord de l'écorégion au Québec. Les parties de l'écorégion situées en Gaspésie, au nord du Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve ont été fortement modifiées par une longue histoire de colonisation humaine. Depuis l'ère industrielle, certaines zones ont été exploitées et n'ont pas retrouvées leurs communautés végétales d'origine, tout particulièrement les milieux humides. L'exploitation minière dans certaines zones localisées a également entraîné une perte d'habitat (par exemple Matamec, Québec).

Flore serpentine

La flore serpentine qui se trouve dans l'écorégion NA0605 est la Serpentine stitchwort (*Minuartia marcescens*). Il s'agit d'une plante menacée au Québec qui n'a été trouvée que sur le Mont Albert, dans le parc provincial Gaspésie. La plante et son habitat sont protégés par la loi au Québec.

En outre, les activités d'exploitation forestière ne constituent pas une menace, car les forêts commerciales ne supportent pas l'écosystème de flore serpentine (en raison du type de roche / sol). Ainsi, les zones d'approvisionnement de Temrex sont situées à l'extérieur de l'habitat de la flore serpentine. **Le risque global de menace pour cette HVC par les activités forestière est faible.**

Global Forest Watch Intact Forest

Le GFW a identifié des forêts intactes importantes dans l'écorégion. Les forêts intactes sont situées dans les parties nord de l'écorégion (région de la Côte-Nord). Il n'y a pas de blocs de forêt intactes importants (> 50 000 ha) en Gaspésie et au Bas Saint-Laurent. Les zones d'approvisionnement de Temrex ne menacent pas les forêts intactes et les aires protégées existantes sur le territoire assurent une protection des fragments de forêts intactes. **Le risque global de menace pour cette HVC par les activités forestière est faible.**

Caribou de la Gaspésie

Cette écorégion marque la répartition la plus méridionale de la gamme de caribous des bois restant dans le Nord. Le caribou des bois de la péninsule gaspésienne est situé dans la zone protégée du Parc national de la Gaspésie. En vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec, le gouvernement du Québec a désigné le caribou forestier comme espèce vulnérable. Cependant, les zones d'approvisionnement de Temrex font partie de l'aire de fréquentation du caribou (voir section 3.2). **Le risque global de menace pour cette HVC par les activités forestière est non spécifié en raison de la présence du caribou forestier.**

New England-Acadian forests (NA0410)**Description des HVC identifiées comme menacées dans l'écorégion**

Le «statut de conservation» identifié par le WWF (WWF Terrestrial Ecoregion Profile) pour cette écorégion est critique / menacée (Critical/Endangered). Le profil de l'écorégion NA0410 indique qu'environ 5 pour cent de cette écorégion représente un habitat intact. Aujourd'hui, cette écorégion est de plus en plus boisée. Certaines régions du paysage de cette écorégion ont considérablement changé au cours des 350 dernières années. Au milieu du 19ème siècle, les cultures agricoles ou les pâturages couvraient près des trois quarts des terres arables dans le sud et le centre de la Nouvelle-Angleterre.

Les principales menaces de conversion et de dégradation pour cette écorégion proviennent du développement et de l'exploitation forestière. Le développement pour les résidences secondaires et l'écotourisme est un problème particulier au Québec et à proximité d'autres centres urbains. Le développement récréatif à haute intensité (par exemple les montagnes de ski) et l'exploitation minière (surtout au Québec) se combinent pour réduire encore l'étendue restante de l'habitat naturel de cette écorégion.

L'exploitation minière représente une économie importante dans certaines régions de l'écorégion au Québec (talc, marbre, amiante, granit) et l'intérêt demeure élevé au Québec.

La plupart des massifs forestiers importants de cette écorégion sont situés dans les parcs nationaux. La plupart des terres agricoles ont été abandonnées, créant une augmentation de la croissance de la forêt secondaire. En combinaison avec les derniers fragments de forêts non perturbées, c'est la meilleure occasion de conserver la biodiversité de la région à long terme.

Flore serpentine

La flore serpentine se trouve dans l'écorégion NA0410. La réserve écologique Serpentine-de-Coleraine représente l'une des rares régions au Québec où se trouve la serpentine. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/serpentine_coleraine/res_67.htm. Cette zone est protégée par le Règlement sur les espèces végétales menacées ou vulnérables et leurs habitats, qui protège l'habitat de la plante "Éboulis-de-Serpentine-du-Mont-Caribou". L'habitat correspond à un escarpement et un talus sur le flanc Est du Mont Caribou, dans la réserve écologique Serpentine-de-Coleraine, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine, Municipalité régionale de comté de l'Amiante. L'habitat est inscrit dans le registre du MDDELCC.

Les activités d'exploitation forestière ne constituent pas une menace, car les forêts commerciales ne supportent pas l'écosystème de flore serpentine (en raison du type de roche / sol). Ainsi, les zones d'approvisionnement de Temrex sont situées à l'extérieur de l'habitat de la flore serpentine. La plante et son habitat sont protégés par la loi au Québec. **Le risque global de menace pour cette HVC par les activités forestière est faible.**

En fonction des zones d'approvisionnement de Temrex, le risque global que les HVC identifiées dans l'écorégion NA0410 soient menacées est **faible**.

Sources of information

- FSC documentation on HCVs (ic.fsc.org)
- Ecoregion definition and information www.worldwildlife.org/biomes
- Global 200 Ecoregion www.worldwildlife.org/science/wildfinder
- Registre FSC « Global Forest Registry» <http://www.globalforestregistry.org/NEW/map/>
- Conservation International's Biodiversity Hotspot <http://www.conservation.org/Pages/default.aspx>
- Biodiversity Hotspot map <http://www.biodiversitya-z.org/content/biodiversity-hotspots>
- Conservation Union (IUCN) as a *Centre of Plant Diversity* <http://www.biodiversitya-z.org/content/centres-of-plant-diversity-cpd>
- *Centre of Plant Diversity map* <http://www.arcgis.com/home/item.html?id=29673486d08b41a2bea0a3e19d5c573e>
- High Biodiversity Wilderness Area <http://www.biodiversitya-z.org/content/high-biodiversity-wilderness-areas-hbwa>
- World Resources Institute *Frontier Forest* <http://pdf.wri.org/lastfrontierforests.pdf>
- Intact Forests Landscapes, www.intactforests.org <http://www.globalforestwatch.org/>
- Protected area of Canada <http://www.biodiversitya-z.org/content/canada>

- Aires protégées au Québec : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm + <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/aires/index.jsp>
- (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp>)
- <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/plan-amenagement-caribou-gaspesie-2013-2018.pdf>

Risk Assessment designation

Faible risque pour l'écorégion NA0410 / Low risk for ecoregion NA0410

Risque non spécifié pour l'écorégion NA0605 / Unspecified risk for ecoregion NA0605 (caribou forestier/woodland caribou)

3.2 Un système de protection rigoureux (législation et zones protégées efficaces) est en place et garantit que les HVC subsistent dans l'éco-région

L'Indicateur 3.1 est rencontré pour l'écorégion NA0410. Il n'existe pas de HVC dans les zones d'approvisionnement de Temrex qui sont menacées au niveau de l'écorégion. Faible risque.

Pour l'écorégion NA0605, l'indicateur 3.1 conclut que un risque non spécifié en raison de la présence de haute valeur de conservation présente dans les zones d'approvisionnement. Cette haute valeur est l'habitat du caribou de la Gaspésie. Comme il a été démontré précédemment (indicateur 3.1), les autres HVC identifiées ne sont pas présentes dans les zones d'approvisionnement de Temrex.

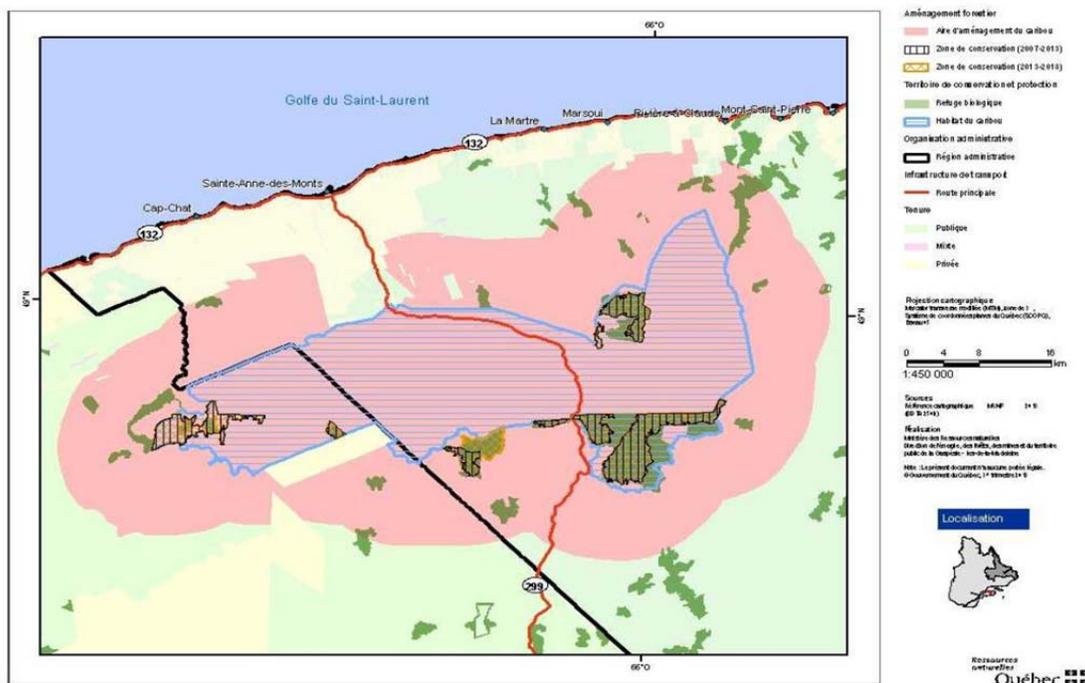
Eastern Canadian forests (NA0605)

Le Canada est signataire de la Convention sur la diversité biologique et a démontré des progrès dans la réalisation d'un réseau d'aires protégées, comme une analyse globale positive du dernier rapport thématique sur les écosystèmes forestiers. Le Québec en général et la Gaspésie en particulier sont régis par un ensemble de lois et règlement visant la protection des aires protégées et autres parties d'écosystèmes ayant une valeur biophysique ou sociale donc des hautes valeurs. (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp>) des mesures de protection des HVC passent aussi par des affectations spécifiques du MFFP (aménagement des forêts sous l'angle de l'écosystème). Bien que l'écorégion NA0605 soit considéré comme un écosystème critique / en voie de disparition, les zones d'approvisionnement en forêt publique sont pratiquement tous certifiées à la norme FSC (UA 112-63, 112-62, 111-53, l'ensemble des UA de BSL et les forêts privées de la Gaspésie). Parmi les zones d'approvisionnement non certifiées, des aires protégées et les affectations forestières et légales (ex. habitat d'espèces menacées) ont été identifiées afin de protéger les HVC.

Caribou de la Gaspésie

L'habitat du caribou des bois de la péninsule gaspésienne est situé dans la zone protégée du Parc national de la Gaspésie. Aucune intervention forestière n'est autorisée dans l'habitat du caribou.

Figure 1 : Localisation des zones de conservation et de protection à l'intérieur et autour de l'aire d'aménagement forestier du caribou de la Gaspésie



Le gouvernement du Québec a mis en place l'Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec qui a pour mission de proposer la stratégie et les moyens d'action qui, de leur avis, sont de nature à permettre le rétablissement

du caribou forestier au Québec. Le caribou forestier est guidé par un plan de d'aménagement et de rétablissement: plan d'aménagement forestier pour le caribou de la Gaspésie 2013-2018: <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/plan-amenagement-caribou-gaspesie-2013-2018.pdf>. Le plan d'aménagement prévoit une zone tampon de 10 km autour de l'habitat du caribou accompagné de modalités spécifiques d'aménagement. Une procédure d'arrêt des travaux est également en place en cas de présence de caribou dans la zone tampon.

Combinant le plan d'aménagement, les importantes zones protégées, la réglementation en place pour gérer toutes les valeurs forestières, il est raisonnable de dire qu'il est peu probable que les activités d'exploitation forestière de Temrex menacent le caribou de la Gaspésie.

En résumé, le risque global que la HVC identifiée dans l'écorégion NA0605 soit menacée par les activités forestières de Temrex est faible.

Sources of information

- I Registre FSC « Global Forest Registry» <http://www.globalforestregistry.org/NEW/map/>
- Ecoregion definition and information www.worldwildlife.org/biomes
- <http://www.worldwildlife.org/ecoregions/>
- FSC National Initiatives
- Canada is signatory to the Convention on Biological Diversity <http://www.cbd.int/information/parties.shtml>
- <https://www.biodiv.org/reports/list.aspx?type=for>
- <http://www.biodivcanada.ca/default.asp?lang=fr&n=560ED58E-1>
- World Database on Protected Areas : <http://protectedplanet.net/>
- Protected Areas in Canada: <http://www.ec.gc.ca/ap-pa/>
- Aires protégées au Québec : http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm + <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/aires/index.jsp>
- (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-ecosystemique.jsp>)
- <https://www.mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/plan-amenagement-caribou-gaspesie-2013-2018.pdf>

Risk Assessment designation:

Faible risque / Low risk

4 LE BOIS RÉCOLTÉ PROVIENT DE ZONES ISSUES DE LA CONVERSION DES FORÊTS ET D'AUTRES ÉCOSYSTÈMES BOISÉS EN PLANTATIONS ET ENVUE D'UN USAGE NON-FORESTIER.

4.1 Il n'y a pas de perte nette et il n'y pas de pourcentage significatif de perte (> 0,5% par année) de forêts naturelles et autres écosystèmes forestiers naturels, telle la savane, qui a lieu dans l'éco-région en question.

Dans l'ensemble, la conversion n'est pas considérée comme un problème au Canada. Environ 92% des forêts au Canada sont publiques. Les récoltes annuelles ont toujours été inférieures au volume disponible pour la récolte au moins au cours des dix dernières années.

La superficie récoltée pour l'installation d'éolienne redeviendra en production sauf pour la partie qui se trouvera sous la base de ciment. Cette superficie plus petite que 0.5% du territoire aménagé et est donc considérée non significative. Les chemins construits ne comptent pas non plus étant donné qu'ils servent aux opérations forestières.

Voir les références générales du critère 4 (ci-dessous).

Sources of information

- <http://foretscanada.rncan.gc.ca/>
- Canadian Council of Forest Ministers. 2006. "Criteria and indicators of sustainable forest management in Canada"
- FAO. 2011. "State of the World's Forests: North America." Rome. Available at: <http://www.fao.org/docrep/011/i0350e/i0350e00.htm>
- <http://www.conferenceboard.ca>
- FSC Controlled Wood Information Matrix, FSC Canada 2007
- Initiative nationale FSC (<https://ca.fsc.org/>) : Controlled Wood Information Matrix. Voir document p.28-29
- FAO (www.fao.org/forestry/site/fra2005) plusieurs documents sur les tenants et aboutissants de la plantation (effet, impact, économique, environnementaux et sociaux) et à de large échelle (Canada, Amérique du nord). Peu de plantations. Voir rapport "state of the world's Forest 2007".
- The Global Land Cover Facility (<http://glcf.umd.edu/data/vcf/>).
- GRID Arendal (www.grida.no): Les cartes montrent que le Canada n'est pas un acteur majeur dans les plantations.

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk

5 BOIS PROVENANT DE FORÊTS DANS LESQUELLES ONT ÉTÉ PLANTÉS DES ARBRES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS

- 5.1 Le district d'origine peut être considéré à faible risque concernant le bois provenant d'arbres génétiquement modifiés lorsqu'un des indicateurs suivants est respecté:
- a) Il n'y a pas d'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés
 - b) Des licences sont requises pour l'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés et il n'y a pas de licences pour l'utilisation commerciale
 - c) Il est interdit d'utiliser des arbres génétiquement modifiés dans le pays

Il n'y a pas d'information connue supplémentaire, et le Bureau national du FSC n'a fourni aucune information supplémentaire qui contredit les résultats de l'évaluation fournis par l'Analyse de Risque Nationale Centralisée pour le Canada (Centralized National Risk Assessment for Canada). Par conséquent, la zone source peut être considérée comme **faible risque**

Sources of information

- FSC-CNRA-CAN V1-0 EN, section 5 (<https://ic.fsc.org/en/document-center/id/114>)

Risk Assessment designation

Faible risque / Low risk